



PROJECT MUSE®

La Démocratie à l'épreuve de la gouvernance

Cardinal, Linda, Andrew, Caroline

Published by University of Ottawa Press

Cardinal, Linda & Andrew, Caroline.

La Démocratie à l'épreuve de la gouvernance.

Ottawa: University of Ottawa Press, 2001.

Project MUSE., <https://muse.jhu.edu/>.



➔ For additional information about this book

<https://muse.jhu.edu/book/12424>

Voyons, par un survol, comment l'économie sociale québécoise se définit et comment elle tend à renouveler l'ancienne économie sociale, composée historiquement des mouvements coopératif, associatif ou des mutuelles. Il me semble d'abord qu'il faut considérer l'économie sociale québécoise dans toutes ses dimensions. Premièrement, la nouvelle économie sociale québécoise me semble aller au-delà d'une définition structurelle; comme elle est beaucoup plus que le mouvement associatif, on ne peut simplement chercher à établir une distinction entre les entreprises collectives et les entreprises privées. Deuxièmement, elle va au-delà d'une définition sectorielle l'assimilant au troisième secteur ou au secteur non marchand. Enfin, la nouvelle économie sociale ne se laisse pas enfermer dans une définition territoriale puisqu'on peut la concevoir, de même que le fait G. Paquet, comme un nouveau « paradigme de l'apprentissage collectif ». À mon avis, la nouvelle économie sociale est porteuse d'un nouveau modèle de gouvernance, en lien avec les diverses expérimentations actuelles ou en évolution dans les entreprises et dans les organisations auxquelles fait référence G. Paquet.

L'éclosion de la nouvelle économie sociale s'est intensifiée au Québec à partir de la revendication du mouvement des femmes, qui, en juin 1995, réclamait du gouvernement québécois qu'il investisse dans l'« infrastructure sociale », par opposition au programme d'infrastructure lancé par le gouvernement Chrétien à Ottawa. Par infrastructure sociale, les groupes de femmes entendaient tout le travail des femmes non reconnu socialement ni financièrement, et pourtant aussi essentiel au fonctionnement de la société que les voies routières financées sans tergiversations par l'État. De toute évidence, à l'examen des trois dernières années de la vie publique, cette revendication des femmes a transformé la scène politique au Québec. Pour la première fois, les mouvements populaires ont été invités à participer à un sommet socio-économique, aux côtés des traditionnels décideurs clés du Québec, soit des représentants syndicaux, du milieu des affaires et de l'État. Jamais auparavant les membres des mouvements populaires – entre autres, les femmes, les écologistes, les militants communautaires – n'avaient participé aux négociations ou à la planification stratégique. On entrevoit ainsi déjà un changement de gouvernance au niveau national. Le Québec, déjà reconnu pour son modèle multipartite de concertation, continue à innover en matière de néocorporatisme; cette première présence d'acteurs issus des mouvements populaires a eu des conséquences inédites et, à mon avis, radicales à plusieurs égards.

D'abord, sur la scène politique, ces nouvelles voix nous font entendre un nouveau vocabulaire, un nouveau discours. Les nouveaux

acteurs sociaux rendent visibles et partagent avec les acteurs traditionnels des expériences qui avaient toujours été confinées à la marge de la société et qui restaient invisibles pour le grand public. À mon avis, cette participation des nouveaux acteurs et l'intérêt public pour les stratégies de l'économie sociale représentent déjà une transformation de la gouvernance québécoise. Toutefois, bien sûr, cet intérêt partagé pour la nouvelle économie sociale n'en est pas moins conflictuel. On entend au moins deux discours au niveau national : celui du ministère des Finances et ceux du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, du ministère des Régions et des mouvements populaires. Cela dit, la transformation est là et elle est bien réelle; elle conteste les politiques adoptées par le ministre des Finances et elle produit de nouvelles structures et relations dans les organisations qui se préoccupent du développement économique, à tout le moins dans les régions. Bien sûr, il est vrai aussi que les expériences demeurent inégales; certaines organisations communautaires de Montréal innovent beaucoup plus que d'autres à cet égard. Mais la tendance est là et c'est à cette tendance que je fais référence.

Les groupes populaires sont à l'origine du lancement d'une nouvelle économie sociale en voie de devenir au Québec un modèle organisationnel différent et participatif. Cette analyse est en contraste avec une simple interprétation soit structurelle (légale), sectorielle ou territoriale de l'économie sociale.

Toutefois je crois que les acteurs de l'économie sociale ont, dans un sens, été forcés de faire l'inverse de ce qu'évoque G. Paquet dans son article. Il met en évidence l'échec du modèle bureaucratique et l'émergence des processus de participation et de négociation. Il fait aussi ressortir la décentralisation décisionnelle qui caractérise les grandes entreprises et l'émergence de nouveaux lieux et pratiques. Il souligne enfin le principe de solidarité qui légitime la tendance à rapprocher les lieux décisionnels des clients potentiels. Si on revient à l'économie sociale où les acteurs ont une expérience différente, basée dans la plupart des cas sur une longue histoire d'action collective, sur une solidarité et sur un militantisme politique, on peut aller plus loin dans l'interprétation. Quand on considère les nouvelles responsabilités qui incombent aux acteurs et les nouvelles structures qui s'établissent actuellement, ce qui est fascinant et qui rejoint beaucoup l'argumentation de G. Paquet, c'est d'observer les tensions entre l'héritage de la culture communautaire participative et les nouvelles exigences de l'institutionnalisation progressive de leurs actions et de leurs acquis.

Je vais être plus précise en évoquant l'exemple des sociétés de développement économique communautaire à Montréal (CDEC), qui sont

des organisations intermédiaires entre l'État et la société civile. La première génération des CDEC a été établie dans des quartiers démunis de Montréal. Jusqu'au milieu des années 1980, les associations communautaires s'occupaient plutôt des questions et des revendications sociales. Jacques T. Godbout nous a beaucoup appris sur l'émergence et l'institutionnalisation des CLSC, sur leur résistance à la bureaucratisation et à la clientélisation de leur travail dans les années 1970 (voir son livre intitulé *La participation contre la démocratie*). Il existe des cliniques populaires qui résistent à l'institutionnalisation (par exemple, à Pointe-Saint-Charles). De leur côté, les CDEC ajoutent un nouveau volet, voire un fardeau, supplémentaire à l'action des organisations communautaires. Les CDEC ont été créées pour faire face aux problèmes de développement économique, de création d'emploi, de restructuration et de revitalisation des quartiers pauvres. Les fonctions des acteurs locaux devenaient ainsi beaucoup trop complexes; les intervenants communautaires ont été forcés de se concentrer sur de nouveaux enjeux. Mais l'action collective, qui était à la base de leur travail précédent, a beaucoup influé sur les structures de gouvernance des CDEC. Il faut voir que les CDEC sont en fait des instances étatiques, mais dont les conseils d'administration sont composés des représentants du milieu; l'État est donc devenu, et de façon majeure, un partenaire dans cette organisation. La réalité étant complexe, il nous faudrait absolument nuancer une telle discussion, mais restons-en pour l'instant à la perspective d'un type idéal de l'économie sociale. En remplacement d'un modèle clientéliste qui traitait chaque assisté social, chaque chômeur ou chaque entreprise menacée de fermeture comme un cas individuel, les CDEC ont été établies dans des quartiers démunis à Montréal pour présenter des stratégies de développement économique cohérent, intégré, reflétant les besoins et les potentiels socio-économiques du quartier. Ces stratégies sont le résultat d'un modèle de gouvernance participative qui, à mon avis, représente *un microcosme d'un paradigme plus large de l'apprentissage collectif*. D'abord le processus décisionnel reflète un héritage de « faire et agir autrement ». Mais deuxièmement, et cela touche la cœur de cette discussion, l'introduction de nouveaux objectifs économiques s'est faite en préservant la culture communautaire des organisations. Dans plusieurs cas, il fallait engager pour la première fois des personnes ayant une expertise plus économique, issues du milieu des affaires, etc. Il fallait aussi négocier avec des entreprises privées ainsi qu'avec des entreprises collectives. Donc les tensions, les contradictions, les antagonismes relevés par G. Paquet sont devenus des composantes essentielles des nouvelles stratégies de développement économique, « encastrées » (*embedded*) dans une autre optique et gérées autrement.

Avec les CDEC, nous sommes en présence d'un cas particulier où le modèle précédent aurait pu être menacé par les nouvelles responsabilités économiques qui exigeaient une autre façon de fonctionner. Par contre, le bagage communautaire d'action collective, de solidarité et de militantisme a agi, à mon avis, comme un frein à l'adoption d'un modèle axé exclusivement sur l'employabilité et le développement des entreprises, et détaché de la réalité socio-économique du quartier. Parfois, c'est la stratégie de développement local qui l'emporte sur le modèle de développement économique plus communautaire. Bien que la culture communautaire ait joué un rôle positif, il y a des cas où elle a empêché l'acceptation des responsabilités économiques et des relations partenariales avec des entreprises privées. Mais, pour revenir au texte de G. Paquet, les institutions que constituent les CDEC sont devenues des dispositifs cognitifs. Sans le dialogue et la négociation et sans un apprentissage collectif qui a pris plusieurs formes, il aurait été impossible ou très difficile de concilier les divers intérêts et les diverses expériences. Les entreprises privées qui s'impliquent dans les CDEC de diverses manières ont, elles aussi, été influencées par cette expérience.

Revenons à l'économie sociale qui inclut les CDEC, mais aussi les autres acteurs communautaires, associatifs, et les entreprises collectives et sans but lucratif. J'ai utilisé les CDEC comme exemple d'une gouvernance plus démocratique et plus participative. Ce modèle de gouvernance est actuellement incorporé dans une définition plus large de l'économie sociale québécoise. Cela dit, on voit aussi des tensions suscitées par des interprétations et des perceptions divergentes. À mon avis, ces difficultés entre, par exemple, le mouvement des femmes qui a lancé l'économie sociale et les autres acteurs regroupés autour d'un Chantier de l'économie sociale qui gère un budget accordé par le gouvernement, reposent essentiellement sur l'objet de la gouvernance. Les groupes de femmes, par exemple, continuent à revendiquer des programmes gouvernementaux; toutefois, les revendications de l'économie sociale vont beaucoup plus loin, en contestant ce modèle de répartition des revenus par l'État national et en proposant une révision du modèle du partenariat entre l'État et les acteurs de l'économie sociale. Ce n'est pas du tout un abandon des objectifs, mais bien plutôt une autre façon de voir les choses. C'est en ce sens, dans la perspective plus large des défis auxquels sont confrontés, depuis près de 15 ans, les acteurs de l'économie sociale, que les CDEC montréalaises peuvent être perçues comme type idéal.

Rappelons que la légitimation de l'économie sociale à l'échelle nationale est fondée sur l'action, sur la pratique, sur les expériences vécues

par les femmes et par les CDEC, maintenant reconnues comme de nouveaux modèles de développement économique et de gouvernance organisationnelle. Ce qui a été antérieurement expérimenté est devenu un instrument du changement social, contestant l'hégémonie du modèle néolibéral. Que l'on parle de plus en plus de l'entreprise sociale, de l'entrepreneuriat social, de partenariat, etc., démontre qu'on est très loin d'une perspective uniquement sectorielle ou territoriale, au-delà des vécus antérieurs. Il s'agit plutôt d'un discours conceptuel, normatif. Que les entreprises privées, par exemple, soient invitées à assister aux réunions des conseils d'administration des CDEC, à occuper une place à la table décisionnelle des quartiers, représente une transformation radicale de la gouvernance locale.

Nous sommes témoins de ce qu'Alberto Melucci a appelé les *new frameworks of sense*, soit de nouvelles perceptions ou de nouvelles façons de voir, qui vont beaucoup plus loin que les mouvements sociaux. Ces derniers, explique Melucci, sont plutôt des agents ou des acteurs « fixes ». Quant aux nouvelles façons de voir ou de percevoir, elles représentent un défi symbolique important et ont un effet sur les rapports de forces, qui deviennent négociables en raison de ces nouvelles perceptions. Les groupes dominants sont forcés d'innover et d'inclure les nouveaux acteurs dans leurs modes de fonctionnement et dans leurs structures décisionnelles. La distinction entre l'État et la société civile est moins claire. Le rôle du secteur privé peut lui aussi être négocié dans cet environnement. On assiste à l'émergence d'une pluralité décisionnelle, et la question dorénavant soulevée est celle de l'« institutionnalisation » et de la menace que cette dernière peut présenter pour une culture communautaire militante, traditionnellement orientée vers la contestation. Je pense que cette analyse de Melucci rejoint beaucoup les expériences des CDEC montréalaises et les points soulevés par G. Paquet dans son article.

Si on admet que les expériences des organisations communautaires ont beaucoup à apporter à la société québécoise, la question de l'apprentissage collectif est cruciale. Le rôle du dialogue aussi : il s'agit de favoriser des *conversations* continues, non pas des *consultations* continues! Alors, comment peut-on créer des conditions pour que se réalise cet apprentissage collectif? On a beaucoup à apprendre de l'éducation populaire, où l'accent est mis sur la validation d'expériences au quotidien; c'est actuellement le cas dans les CDEC et dans l'économie en général au Québec, où les nouvelles formes organisationnelles ou institutionnelles sont fondées sur ces expériences vécues. Il existe actuellement au Québec un riche et important dialogue entre les acteurs de l'économie sociale, les mouvements populaires et les

chercheurs universitaires autour d'un projet d'apprentissage qui combine ces expériences quotidiennes avec des outils d'analyse plus théoriques et plus techniques, essentiels pour ceux et celles qui portent des responsabilités devenues plus larges et plus complexes.

Récemment la Confédération européenne des syndicats, en collaboration avec plusieurs autres organismes représentant l'économie sociale en Europe, a publié un « appel » qui insiste pour que les pratiques démocratiques de l'économie sociale soient diffusées exclusivement par l'intermédiaire du dialogue. Celui-ci a la capacité de transformer la culture politique actuelle. À l'instar de l'initiative européenne, un appel québécois en faveur d'une économie sociale qui soit solidaire a été lancé l'été dernier.

Dans son texte, G. Paquet met l'accent sur le dialogue, la négociation, l'émergence d'un modèle d'organisation pluriel, mixte et interactif. Il insiste aussi sur la nécessité de transformer le langage politique en passant d'un langage de droit à un langage de biens. J'ajouterais : d'un langage de marché à un langage de société. Je pense qu'au Québec les acteurs de l'économie sociale et tous ceux et celles qui ont élaboré ces nouvelles structures de gouvernance, comme les CDEC montréalaises issues de stratégies démocratiques, témoignent qu'on réalise de grands pas dans cette direction. Les nouvelles structures constituent bel et bien l'institutionnalisation d'une action collective, d'une *praxis* et de nombreux acquis, moins pour les bureaucratiser que pour les renforcer, surmonter les vulnérabilités auxquelles se butent toujours ceux et celles qui construisent de nouveaux projets viables, rentables, faisables. Et ce, dans le contexte d'un discours dominant qui continue à affirmer qu'il n'existe pas d'alternatives à la réalité actuelle, malgré les échecs continuels.

Note

1. J'aimerais remercier Mme Lucie Mager pour l'assistance qu'elle m'a apportée en faisant la révision de ce texte.

This page intentionally left blank

12

De l'éducation pour la gouvernance

LISE BOILY

À la mémoire de Frédéric Boucher

La problématique de la « gouvernance »

La problématique de la *gouvernance*, tout en appelant l'éducation, nous mène à réfléchir sur la nature de la démocratie contemporaine qui se veut une démocratie de *participation*, à l'opposé d'une démocratie d'opinion (sondages) ou d'une démocratie de consultation (scrutin populaire); en effet, le concept de gouvernance s'enracine profondément et ravive le débat entre les tenants de la politique de l'égalité et ceux de la politique de la différence (Wolton, 1997; Taylor, 1994). Qui dit participation dit capacité de harnacher les forces dynamiques des divers groupes sociaux vers un effet de synergie. Aussi, la gouvernance remet en question deux démarches distinctes : soit celle de la créativité et celle de la *mimesis*. La créativité consiste en cette capacité à établir des rapports d'un type novateur, inusité entre des éléments de tradition et la nouveauté. La *mimesis*, elle, encourage la reproduction à l'intérieur du système (Kanter, 1977; Boily, 1991, 1993). Elle résiste à la créativité d'approche et de contenu pour maintenir uniquement des valeurs et des procédures éprouvées; aussi est-ce à l'extérieur d'elle que la créativité, jusqu'à maintenant, a pu s'exprimer.

La gouvernance se réclame d'une démarche de créativité, à l'opposé de la bureaucratie qui s'inscrit dans un processus de *mimesis*. La gouvernance privilégie le processus de création, d'innovation par sa démarche et exige un type de leadership particulier : celui de *rassembleur*. Elle favorise une reconnaissance de la différence et se donne comme défi l'équilibre, l'harmonie entre les forces dynamiques de la vie en société, de la politique et de l'économie. Elle concrétise la politique de la reconnaissance (Taylor, 1992 : p. 107) et s'articule ainsi au fondement même de l'identité, de l'autre et de la reconnaissance de l'autre.

Comme la mise en place du projet de gouvernance fait appel à des configurations mentales adaptées aux préoccupations et aux enjeux contemporains, il faut aussi créer, *construire* des référents, des structures mentales qui sauront porter ce projet; ici le rôle de l'éducation est primordial. L'éducation s'avère une condition de base pour réaliser l'objectif de la gouvernance dans son orientation ultime qui est de renouveler la démocratie, de lui injecter une force vitale : celle de la participation. N'est-ce pas Platon qui le premier nous a sensibilisés à cette relation intime qui existe entre la politique et l'éducation (*La République*)? N'a-t-il pas démontré ce lien privilégié entre savoir et pouvoir?

La qualité opératoire du concept

Le terme « gouvernance » désigne « les pratiques de gouvernement caractérisant l'organisation des êtres humains en société, tant au niveau local, national et international que mondial » (UNESCO, 1996 : p. 21). Nous trouvons ainsi un écho à Aristote, qui, le premier, a parlé de *gouvernance* dans *La politique*, ainsi que des qualités de son *méga individu* (*megaloprepeia*) dans *l'Éthique à Nicomaque*, livre IV, faisant ainsi référence à ce que j'appelle dans ce texte des qualités de *rassembleur*. Pour Aristote, il était primordial d'instaurer l'ordre et de créer des référents stables à partir de la diversité.

La gouvernance respecte les valeurs pluralistes, rejette les tendances à l'homogénéisation et tend à favoriser *l'empowerment* des individus, concept qui renforce l'humanisme, le vivifie. La gouvernance est liée étroitement au concept de démocratie et fait référence à trois ordres de la dynamique sociale, c'est-à-dire la société civile, le marché et l'État. Il s'agit d'une manière d'aborder la gestion de la société, de ses composantes avec un regard dynamique conjonctif plutôt que disjonctif dans sa complexité. Cela semble être la forme la mieux adaptée aux défis contemporains face à la mondialisation. « Gouverner une société contemporaine, c'est recréer sans cesse un équilibre entre des exigences

contradictoires, c'est chercher sans cesse de nouvelles solutions au fur et à mesure que le vieil équilibre devient caduc » (Taylor, 1992 : p. 138). Faire converger les pratiques démocratiques est un défi de taille et fait appel tout à la fois à la créativité, à la politique et à la gouvernance :

Cultiver la créativité collective signifie aussi trouver des moyens d'aider les individus à concevoir de nouvelles façons de vivre et de travailler ensemble. Notre imagination sociale et politique est à la traîne par rapport à notre imagination scientifique et technologique. D'aucuns ont dit que les États, qui se sont arrogé un pouvoir de plus en plus exorbitant, sont devenus trop petits pour les grandes choses et trop grands pour les petites choses. Déléguer certains pouvoirs vers le bas et d'autres vers le haut permettrait, peut-être, d'améliorer la manière de vivre ensemble et de régler les différends. Il est temps d'étudier de plus près les méthodes et procédures telles que la délégation de pouvoir et la décentralisation qui permettraient aux individus de faire entendre leur voix et d'influer sur les décisions (UNESCO, 1996 : p. 24).

La gouvernance se révèle comme une solution pertinente aux préoccupations actuelles de cohésion sociale et de développement social. Les situations nouvelles issues de la crise de la modernité sont incontournables. Face aux malaises de la modernité et aux dangers de ruptures dont celle-ci fait l'objet, des penseurs nous invitent à inventer des stratégies proactives qui font appel au savoir rivié à l'action.

La modernité et ses malaises

Dans son livre *Grandeur et misère de la modernité*, Charles Taylor propose au sujet des malaises causés par la crise de la modernité une synthèse qui éclaire une partie de la complexité, des ambivalences et des ambiguïtés qui se vivent au quotidien. Selon Taylor, trois malaises principaux se manifestent : « Le premier concerne ce qu'on pourrait appeler une perte de sens : la disparition des horizons moraux. Le deuxième concerne l'éclipse des fins, face à une raison instrumentale effrénée. Et le troisième porte sur la perte de la liberté » (Taylor, 1992 : p. 22). La « face sombre » de l'individualisme accentue la perte de sens : « [cela] tient à un repliement sur soi, qui aplatit et rétrécit nos vies, qui en appauvrit le sens et nous éloigne du souci des autres et de la société » (Taylor, 1992 : p. 12). La raison instrumentale effrénée représente « cette

rationalité que nous utilisons lorsque nous évaluons les moyens les plus simples de parvenir à une fin donnée. L'efficacité maximale, la plus grande productivité mesurent sa réussite » (Taylor, 1992 : p. 15).

Certains effets pervers de cette instrumentalité se manifestent dans les divers phénomènes de fragmentation, et, selon le philosophe, la fragmentation est une cible, un objet privilégié pour la pratique de la rationalité instrumentale. La perte de liberté, elle, s'exprime par le désengagement politique, par un renforcement des procédures accompagné d'une inflation bureaucratique qui ramène une forme tutélaire de pouvoir :

[...] le fonctionnement conjoint du marché et de l'État bureaucratique tend à affaiblir l'initiative démocratique. Nous retrouvons ici le troisième malaise : la crainte formulée par Tocqueville, que certaines conditions de la société moderne ne sapent la volonté démocratique et que les gens consentent trop facilement à se laisser gouverner par un « immense pouvoir tutélaire » (Taylor, 1992 : p. 139).

D'autres problèmes s'y greffent, dont les dérives et les effets ambigus ou pervers de la permanence du changement (Touraine, 1992; Kanter, 1983), les écueils de la mondialisation (Petrella, 1997), la crise des identités (Mercurio, 1999 : p. 49), la crise des savoirs (Boily, 1993, 1998), la restructuration problématique des organisations chancelantes (Paquet, 1998), sans oublier les phénomènes d'exclusion constants et subtils, auxquels s'ajoutent l'émergence des unicités et le défi de leur convergence. Ces phénomènes que l'on dit postmodernes font appel à une créativité d'approches et à une innovation de solutions.

Face à cela, la gouvernance propose l'action canalisée, endiguée de manière à assurer la qualité de la vie en société. « L'action est une condition de liberté », disait Hannah Arendt, qui rappelle à juste titre que pour être libre il faut agir (Arendt, 1983). À ce tournant de la mondialisation, la gouvernance se profile comme un moyen d'assurer l'équilibre entre les discours officiels et les pratiques sociales. La pluralité, caractérisant notre monde contemporain, fait appel au changement par le biais du savoir intégré et de l'action stratégique vers un nouveau leadership dans les pratiques sociales afin d'assurer le *développement social* et la *cohésion sociale*.

Dans le cadre de recherches stratégiques récentes abordant ces questions, nous avons observé les phénomènes des minoritaires et des pratiques d'exclusion à l'œuvre pour ensuite y jeter un regard critique et apporter un éclairage éthique en explorant les dynamiques du

changement (organisationnel et culturel) rattachées à ces phénomènes. Nous avons soulevé la problématique du savoir rivié à l'action et distingué clairement le rôle du savoir incorporé dans les stratégies d'intervention. Les études de cas que j'ai réalisées dans les industries de la communication au Canada (médias traditionnels et nouveaux médias) ont permis d'approfondir certains de ces aspects.

La première étape a permis de saisir la spécificité des entreprises de communication et les phénomènes de culture qui leur sont propres (Boily, 1992a, 1993). Cette première réflexion a fait ressortir un lien direct avec d'autres études qui s'intéressent aux phénomènes de disjonction voire de rupture possible dans nos sociétés, c'est-à-dire *l'exclusion*. L'intérêt porté aux phénomènes d'exclusion, à ses formes et à ses pratiques, est apparu comme une suite logique aux travaux d'analyse portant sur les contenus médiatiques reliés au vécu organisationnel et social. L'analyse des *formes* d'exclusion, en particulier, s'est révélée décisive dans la recherche pro-active d'un nouveau leadership intégrant *savoir* et *action* (Boily, 1998).

Dans la deuxième étape a été abordée la problématique du changement sous l'angle du rôle stratégique que les entreprises de communication remplissent dans la société, l'accent étant mis sur la variable clé du savoir dans le développement de savoir-être et de savoir-faire de type novateur pour la gestion du changement et l'intervention sociopolitique (Boily, 1993, 1998, 1998a).

Ces études ont fait ressortir l'importance qu'il faut attribuer à l'éducation comme fondement stable d'une société qui se respecte par rapport à ses idéaux politiques et qui s'assume dans le concret des actions à accomplir. Les idéaux allant de la politique d'« égale dignité » à la politique de la « différence » dans une démocratie de participation sont louables. Ils exigent une réciprocité dont les effets se décuplent : « la réciprocité équilibrée était l'égalité et, dans des contextes républicains idéaux, chacun dépend de tous, mais réciproquement et dans une égalité parfaite » (Taylor, 1994 : p. 67). Cette politique promeut les habiletés du faire-faire et la recherche de synergie; elle réduit au minimum les tensions possibles entre la pression d'homogénéisation et la reconnaissance des individualités. Assumer un tel objectif, qui s'inscrit dans les ambitions de la gouvernance, requiert une forme d'éducation très avant-gardiste.

L'éducation face au défi de la gouvernance

Les ambitions de la gouvernance pour l'expression de la démocratie ne peuvent être réalisées que par la qualité d'une éducation